

Comment financer la formation ?

Pour les contrats aidés :

- Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE)
- Contrat Unique d'Insertion (CUI)
- Contrat de professionnalisation

Pour les personnes déjà insérées dans la vie active :

- Plan de formation pour les salariés (financement par l'employeur et l'Organisme Paritaire Collecteur Agréé – OPCA).
- Congé Individuel de Formation (CIF)

Pour les demandeurs d'emploi :

- Possibilité de financement par le Conseil Régional
- Etude des possibilités de financement au cas par cas

Pour nous contacter

51 rue de Sully
80000 AMIENS
03.22.52.49.16
06.88.68.14.57

delegue.regional@crufap.fr

www.cr.ufolep.org/flandreartoispicardie

ufolep

TOUS LES SPORTS AUTREMENT
FLANDRES ARTOIS PICARDIE

Certificat de Qualification Professionnelle

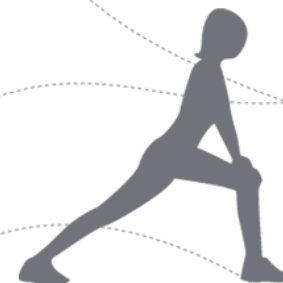
Animateur Loisir-Sportif

Activités Gymniques d'Entretien et d'Expression

CQP

ALS

AGEE



Du 09/10/18 au 17/03/19 à Beauvais

Quel diplôme ?

Le certificat de Qualification Professionnelle est un diplôme multisports qui permet d'encadrer contre rémunération dans le respect de la réglementation en vigueur.

Le titulaire du diplôme pourra :

- sensibiliser et initier la pratique d'activités de loisirs sportifs variés, en autonomie et vers tous les publics,
- poursuivre sa formation vers un Brevet d'Etat (équivalence en fonction des options).

Quelle formation ?

- 5 h de positionnement : définition du parcours individuel
- 140 h de formation réparties en 3 unités de compétences
- 50 h en structure et accompagnées par un tuteur diplômé.

UC 1 : 46 h
Connaissance des publics
et de l'environnement

UC 2 : 47h
Préparer, animer et
encadrer une action
d'animation

UC 3 : 47h
S'approprier et maîtriser
les techniques et les outils
de l'activité

La certification des 3 UC se déroulera comme suit:

- UC 1 : Présentation d'un rapport
- UC2 et 3 : Epreuves théoriques et pratiques

Pour qui ?

Ufolep

TOUS LES SPORTS AUTREMENT
FLANDRES ARTOIS PICARDIE

Pour toute personne voulant exercer le métier d'animateur sportif de loisirs et remplissant les conditions suivantes :

- Etre titulaire de l'attestation de formation aux premiers secours (PSC1)
- Etre âgé de 16 ans révolus
- Etre âgé de 18 ans à la date de délivrance du CQP (certification –jury plénier)
- Présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique et à l'animation de moins de 1 an à la date de l'entrée en positionnement.
- Présenter une attestation de réussite aux tests techniques préalable à l'entrée en formation spécifiques à chaque option (validité 4 mois) ou une attestation de pratique d'une durée de 140h liée à l'option visée ou bien la possession d'un Brevet d'animateurs fédéral

Chaque candidat devra satisfaire à un test de sélection théorique et pratique.

Quand ?

Dès maintenant, vous pouvez demander votre dossier au Comité Régional UFOLEP Flandres Artois Picardie.

Dates à retenir:

28 septembre 2018 : **dépôt des dossiers**
9 octobre 2018 : Positionnement

week end de formation :

- 20 et 21 octobre 2018
- 17 et 18 novembre 2018
- 1-2, 8-9, 15 décembre 2018
- 12-13 et 19-20 janvier 2019
- 2-3 février 2019
- 2-3 et 16-17 mars 2019